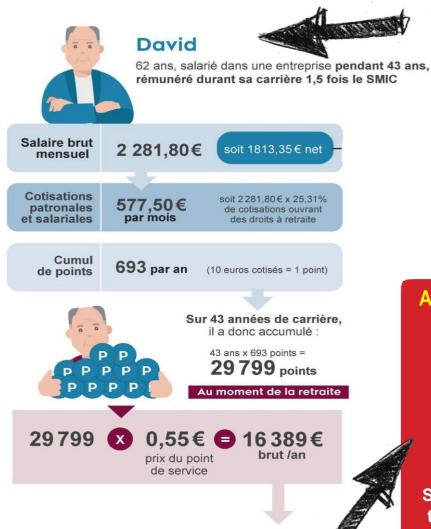


Il faut différencier la valeur du point d'acquisition (achat) qui est de 10 euros et la valeur que service du point qui est de 0,55€... Effectivement la valeur d'acquisition des points ne baissera jamais... Puisque s'ils étaient moins cher on pourrait en acheter plus! Elle peut par contre augmenter (voir page suivante.)

Par contre la valeur de service du point peut baisser et comme c'est la valeur sur laquelle notre retraite sera calculée, cela va grandement diminuer notre retraite... L'explication suit...



1366€ brut /mois

1265€ net /mois

Voilà l'exemple tiré du rapport DELEVOYE. Un exemple de propagande

pure!

David a une carrière complète avec un bon salaire et la valeur des points ne varie pas!

David vit dans le monde des bisounours...

AVEC LE SYSTEME ACTUEL PAR REPARTITION

S'il était fonctionnaire, David toucherait 75% de 2281€ soit 1710€ Brut donc

1554 € net

S'il était salarié du privé, David toucherait 50% de 2281€ + 1/3 d'ARRCO soit 1520€ Brut donc

Cela représente un taux de remplacement net de 70%

> (rapport entre la retraite nette et le dernier salaire net)

MAIS ATTENTION!! LES POINTS VARIENT!!

Le calcul des droits de la retraite

Aaah je comprends pourquoi Delevoye disait que le point ne baisserait pas... Avec variation de la valeur du point d'acquisition et du point de service.

David

62 ans, salarié dans une entreprise **pendant 43 ans, rémunéré durant sa carrière 1,5 fois le SMIC**

La valeur du point d'acquisition évolue en fonction de la situation démographique et économique du pays.



Salaire brut mensuel

2281,80€

soit 1813,35€ net

Cotisations patronales et salariales

577,50€ par mois

soit 2281,80€ x 25,31% de cotisations ouvrant des droits à retraite



Cumul de points

10 ans à 10€ : 693pts/an : 6930pts

10 ans à 11€ : 630pts/an : 6300pts 10 ans à 12€ : 577pts/an : 5770pts

13 ans à 13€ : 533pts/an : 6930pts

Quel enfumage! je me fais gruger!! ma pension baisse!

Sur 43 années de carrière, il a donc accumulé :

24330 points

Au moment de la retraite

et en plus si je travaille pas jusqu'à 64 ans je me prends une décote...

24330

PP

0,53 € pfix du point de service

12894 :

Comparé au système par répartition actuel, avec la retraite par points:

Un salarié du privé perd

405 € par mois
Un fonctionnaire perd

578 € par mois

1074 € brut /mois

976 € net /mois

Cela représente un taux de remplacement net de

(rapport entre la retraite 53% nette et le dernier salaire net)

AVECLARETRAITE PARPOINTS,
C'ESTMINIMUM 30% DE RETRAITE EN MOINS!

La valeur du point de service varie aussi et on connait son montant que 6 mois avantson départ en retraite